

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE Villeneuve-les Bouloc

Enquête publique préalable à la modification n°2 du PLU, du mardi 26 novembre 2024 au vendredi 13 décembre 2024

*Décision de nomination du commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Toulouse
n° E24000147/31 du 2/10/2024*

Arrêté municipal du 5/10/2024 organisant l'enquête publique

ANNEXES-A AU RAPPORT D'ENQUÊTE

Table des matières

A1 suivi des procédures du PLU depuis son origine.....	2
A2 publicités dans les journaux.....	3
A3 courrier porté à la connaissance du commissaire enquêteur le 13/12/2024.....	8
A4 arrêté d'ouverture d'enquête.....	10
A5 extrait du registre papier.....	12

Rapport d'enquête-annexes A

A1 suivi des procédures du PLU depuis son origine

COMMUNE de VILLENEUVE lès BOULOC

Suivi des PROCEDURES

Ce tableau permet de se renseigner sur la liste des procédures PLU/POS de la commune avec leurs dates.

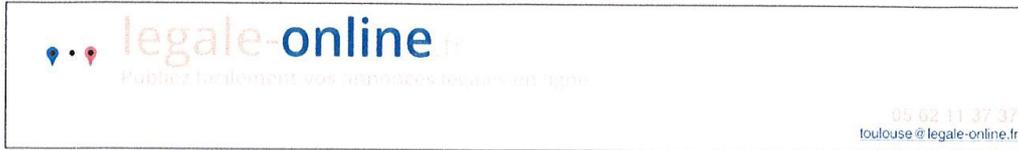
REGLEMENT PLU

PROCEDURE	PRESTATAIRE	PRESCRIPTION	PLU ARRETE	POS PUBLIE	DEBUT ENQUETE	FIN ENQUETE	APPROB MAIRIE	APPROB PREFET	DATE EXECUTOIRE	INTEGRATION BDT	ANNEXES - Autres thèmes BDT OBSERVATIONS
POS											
ELABORATION	Mlle. CASAMAYOU Urbainie DDE31-S.E.A.	27/01/1984	04/07/1988	07/11/1988	10/04/1989	10/05/1989	26/06/1989	12/08/1989	12/09/1989	-	AEP+EU+OM+AAU+SERVITUDES
1ère MODIFICATION	DDE31-S.E.A.				02/07/1990	07/08/1990	10/09/1990	08/10/1990	08/11/1990	19/11/1998	SERVITUDES
Mise en COMPATIBILITE					24/02/1992	27/03/1992	27/07/1992	04/08/1992	27/07/1993	-	
PAZ					29/12/1993					-	
1ère MODIFICATION DU PAZ					22/09/1995					-	
1ère MISE A JOUR	DDE31				25/05/1998	06/07/1998	25/06/1998		19/11/1998		SERVITUDES
2ème MODIFICATION DU PAZ					27/07/1998					-	
3ème MODIFICATION DU PAZ						11/10/2000				-	
2ème MODIFICATION	B.E. ADRET et ATELIER DU PRIEURE				11/09/2000	14/10/2000	12/12/2000		01/03/2001	25/10/2001	seul 4-RÈGLEMENT écrit modifié

PROCEDURE	PRESTATAIRE	PRESCRIPTION	PLU ARRETE	POS PUBLIE	DEBUT ENQUETE	FIN ENQUETE	APPROB MAIRIE	APPROB PREFET	DATE EXECUTOIRE	INTEGRATION BDT	ANNEXES - Autres thèmes BDT OBSERVATIONS
PLU											
1ère REVISION (REV01)	B.E. ADRET TOULOUSE (31)	15/10/2002	30/03/2004		25/02/2005	31/03/2005	18/10/2005		10/12/2005	16/02/2006	PADD+OA+AEP+EU+AAU+SERVITUDES+DÉCHETS+ZNI EFF+ZAC EUROCENTRE+BRUIT+ZONES INONDABLES
4ème MODIFICATION du PAZ	Syndicat Mixte d'Etudes et de réalisation de la ZAC EUROCENTRE						14/06/2004		22/12/2005	02/07/2009	PAZeurocentre
1ère MISE A JOUR de la 1ère RÉVISION (1MJ1R)	DDE31						11/05/2006		11/05/2006	13/06/2006	SERVITUDES
MISE EN COMPATIBILITÉ n°1 de la 1ère RÉVISION (1MCI1R)	TIGF				11/04/2007	11/05/2007	12/07/2007		24/01/2007	20/11/2007 18/01/2008	GAZ
1ère REVISION SIMPLIFIEE de la 1ère RÉVISION (1RS1R)	B.E. ADRET TOULOUSE (31)						19/01/2010		30/03/2010	04/06/2010	
1ère MODIFICATION SIMPLIFIEE de la 1ère RÉVISION (1MS1R)	B.E. ADRET TOULOUSE (31)						02/02/2010		30/03/2010	04/06/2010	OA (pour PADD)
2ème MISE A JOUR de la 1ère RÉVISION (2MJ1R)	DDT31						24/08/2010	01/09/2010	03/09/2010	05/10/2010	SERVITUDES
1ère MODIFICATION de la 1ère RÉVISION (1MO1R)	B.E. ADRET TOULOUSE (31)						06/09/2011		03/10/2011	30/12/2011	AAU non intégré
2ème MODIFICATION de la 1ère RÉVISION (2MO1R)	B.E. ADRET TOULOUSE (31)						04/09/2012		07/09/2012	19/11/2012	AAU+SERVITUDES+PPRS
2ème REVISION SIMPLIFIEE de la 1ère RÉVISION (2RS1R)	B.E. ADRET TOULOUSE (31)						09/10/2012		26/10/2012	11/06/2013	
3ème MODIFICATION de la 1ère RÉVISION (3MO1R)	B.E. ADRET TOULOUSE (31)		20/02/2015		16/03/2015	17/04/2015	23/06/2015	01/07/2015	09/07/2015	13/11/2015	OA (pour PADD)

PROCEDURE	PRESTATAIRE	PRESCRIPTION	PLU ARRETE	POS PUBLIE	DEBUT ENQUETE	FIN ENQUETE	APPROB MAIRIE	APPROB PREFET	DATE EXECUTOIRE	INTEGRATION BDT	ANNEXES - Autres thèmes BDT OBSERVATIONS
2ème MODIFICATION SIMPLIFIEE de la 1ère RÉVISION (1MS1R)	B.E. ADRET TOULOUSE (31)		26/06/2015		31/08/2015	02/10/2015	02/11/2015	03/11/2015	07/11/2015	04/12/2015	OA (pour PADD)
MISE EN COMPATIBILITÉ n°2 de la 1ère RÉVISION (2MCI1R)	Syndicat Mixte de Gestion et de Valorisation de l'ICPE + B.E. ADRET TOULOUSE (31)				10/04/2017	10/05/2017	20/06/2017	03/07/2017	03/07/2017	22/12/2017	PADD+OA+CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
2ème REVISION (REV02)	B.E. ADRET TOULOUSE (31)	08/01/2015	02/10/2018		01/04/2019	30/04/19	16/07/2019	19/07/2019	23/07/2019	22/11/2019	Avec Servitudes Terega
1ère MISE A JOUR de la 2ème RÉVISION (1MJ2R)	Mairie	NC	NC		NC	NC	15/11/2019	NC	NC	28/04/2020	Arrêté du Maire 124/2019. Zonage Assainissement Eaux Usées
1ère MODIFICATION de la 2ème RÉVISION (1MO2R)	B.E. ADRET TOULOUSE (31)	10/09/2020	NC		17/05/2021	31/05/2021	07/09/2021	10/09/2021	15/09/2021	03/01/2022	Erreurs matérielles, règlement écrit UC, modification zone UB

A2 publicités dans les journaux



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM474983, N°195717) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 31**

Date de parution : 08/11/2024

Fait à Toulouse, le 5 Novembre 2024

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».
L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

Rapport d'enquête-annexes A

La Dépêche Du Midi - 31 du 08/11/2024



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE VILLENEUVE-LES-BOULOC

Par arrêté n° 70/2024 en date du 05/11/2024,

Le Maire de VILLENEUVE-LES-BOULOC a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de 2e modification du Plan Local d'urbanisme (PLU) visant à : faciliter la réalisation de projets en ajustant certains points du règlement écrit ; rectifier deux erreurs matérielles ; permettre l'agrandissement de la maison médicale et le changement de destination pour des bâtiments en zone agricole.

A cet effet, M. Jean-Luc CHABARDES et Mme Claudette GROULEAU ont été désignés en qualité de commissaire enquêteur et de commissaire enquêteur suppléant par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse ;

L'enquête se déroulera à la mairie de VILLENEUVE-LES-BOULOC du 26/11/2024 à 9h au 13/12/2024 à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture, les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le mercredi de 8h30 à 12h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de VILLENEUVE-LES-BOULOC : le 26/11/2024 de 9h00 à 12h00, le 05/12/2024 de 14h00 à 17h30, et le 13/12/2024 de 14h00 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant le dossier comprenant les informations environnementales sur le projet de modification du PLU :

- Sur le site Internet : <http://www.villeneuvesbouloc.fr/>;
- En format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie de VILLENEUVE-LES-BOULOC, 2 route d'Ensarla 31620 VILLENEUVE-LES-BOULOC ;
- Par courrier électronique à l'adresse : urbanisme@villeneuvesbouloc.fr

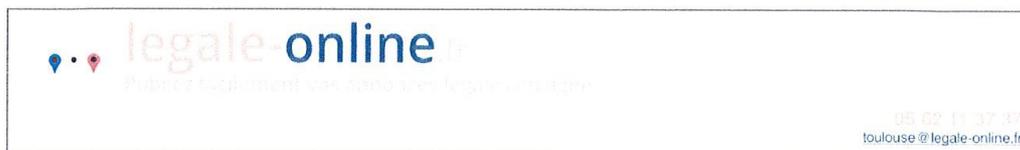
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- A la mairie de VILLENEUVE-LES-BOULOC ;
- Sur le site Internet <http://www.villeneuvesbouloc.fr/>

A l'issue de l'enquête publique, la 2e modification du PLU sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

André GALLINARO, Le Maire

Rapport d'enquête-annexes A



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM474985, N°195718) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 31**

Date de parution : 29/11/2024

Fait à Toulouse, le 5 Novembre 2024

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr; loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ». L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

midi.legales
L'EXPERT DES ANNONCES LEGALES

SHC evelyne
Rue du Pas de Grille - 34433 Saint-Jean-de-Vedas Cedex
RCS Montpellier 451 010 209 - Code APE 73127 - Siret: 404 010 209 00017
N° TVA Intracommunautaire: FR224040209

evelyne.



SARL ARC-EN-CIEL - legale@lepetitjournal.net - marches-publics@lepetitjournal.net

Société A Responsabilité Limitée - Capital 8010 euros - Siret 344 572300 00046
Code APE 5814Z - N° TVA FR 37 572 300 - RCS MONTAUBAN 344 572 300

La Dépêche Du Midi - 31 du 29/11/2024



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE VILLENEUVE-LES-BOULOC

Par arrêté n° 70/2024 en date du 05/11/2024.

Le Maire de VILLENEUVE-LES-BOULOC a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de 2e modification du Plan Local d'urbanisme (PLU) visant à : faciliter la réalisation de projets en ajustant certains points du règlement écrit ; rectifier deux erreurs matérielles ; permettre l'agrandissement de la maison médicale et le changement de destination pour des bâtiments en zone agricole.

A cet effet, M. Jean-Luc CHABARDES et Mme Claudette GROLEAU ont été désignés en qualité de commissaire enquêteur et de commissaire enquêteur suppléant par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse ;

L'enquête se déroulera à la mairie de VILLENEUVE-LES-BOULOC du 26/11/2024 à 9h au 13/12/2024 à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture, les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le mercredi de 8h30 à 12h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de VILLENEUVE-LES-BOULOC : le 26/11/2024 de 9h00 à 12h00, le 05/12/2024 de 14h00 à 17h30, et le 13/12/2024 de 14h00 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant le dossier comprenant les informations environnementales sur le projet de modification du PLU :

- Sur le site Internet : <http://www.villeneuvesbouloc.fr/>;
- En format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie de VILLENEUVE-LES-BOULOC, 2 route d'Ensarla 31620 VILLENEUVE-LES-BOULOC ;
- Par courrier électronique à l'adresse : urbanisme@villeneuvesbouloc.fr

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- A la mairie de VILLENEUVE-LES-BOULOC ;
- Sur le site Internet <http://www.villeneuvesbouloc.fr/>

A l'issue de l'enquête publique, la 2e modification du PLU sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

André GALLINARO, Le Maire

Rapport d'enquête-annexes A



JOURNAL HABILITÉ À PUBLIER LES ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES
Aude - Ariège - Aveyron - Gers - Toulousain - Comminges - Landes - Lot-et-Garonne
Lot - Hérault - Hautes-Pyrénées - Pyrénées-Orientales - Tarn-et-Garonne

1300, Av. d'Ardus - BP 386 - 82003 MONTAUBAN - Tél. 05 63 20 80 00 - Fax. 05 63 20 80 01 - legale@lepetitjournal.net - marches-publics@lepetitjournal.net

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : LPJ160313, N°56500
Nom du support : Le Petit Journal - Toulousain
Département : 31
Date de parution : 28/11/2024
Objet : Enquêtes publiques / Enquête publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 5 Novembre 2024

SARL ARC EN CIEL
"LE PETIT JOURNAL"
1300 Avenue d'Ardus - BP 386
82003 MONTAUBAN CEDEX
Tél. 05 63 20 80 00 Fax 05 63 20 80 01
N° de TVA intracommunautaire : FR 12 344 572 300 0008

Bon pour accord



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE VILLENEUVE-LES-BOULOC

Par arrêté n° 70/2024 en date du 05/11/2024,
Le Maire de VILLENEUVE-LES-BOULOC a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de 2e modification du Plan Local d'urbanisme (PLU) visant à : faciliter la réalisation de projets en ajustant certains points du règlement écrit ; rectifier deux erreurs matérielles ; permettre l'agrandissement de la maison médicale et le changement de destination pour des bâtiments en zone agricole.
A cet effet, M. Jean-Luc CHABARDES et Mme Claudette GROLLEAU ont été désignés en qualité de commissaire enquêteur et de commissaire enquêteur suppléant par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse ;

L'enquête se déroulera à la mairie de VILLENEUVE-LES-BOULOC du 26/11/2024 à 9h au 13/12/2024 à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture, les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le mercredi de 8h30 à 12h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de VILLENEUVE-LES-BOULOC : le 26/11/2024 de 9h00 à 12h00, le 05/12/2024 de 14h00 à 17h30, et le 13/12/2024 de 14h00 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant le dossier comprenant les informations environnementales sur le projet de modification du PLU :

- Sur le site Internet : <http://www.villeneuveslesbouloc.fr/>;

- En format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;

- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie de VILLENEUVE-LES-BOULOC, 2 route d'Ensarla 31620 VILLENEUVE-LES-BOULOC ;

- Par courrier électronique à l'adresse : urbanisme@villeneuveslesbouloc.fr

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- A la mairie de VILLENEUVE-LES-BOULOC ;

- Sur le site Internet <http://www.villeneuveslesbouloc.fr/>

A l'issue de l'enquête publique, la 2e modification du PLU sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

André GALLINARO, Le Maire

LE PETIT JOURNAL SARL ARC EN CIEL s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.



SARL ARC-EN-CIEL - legale@lepetitjournal.net - marches-publics@lepetitjournal.net

Société A Responsabilité Limitée - Capital 8010 euros - Siret 344 572300 00046
Code APE 5814Z - N° TVA FR 37 572 300 - RCS MONTAUBAN 344 572 300

Rapport d'enquête-annexes A

A3 courrier porté à la connaissance du commissaire enquêteur le 13/12/2024

REÇU LE

12 DEC. 2024

Page 1 sur 5

CESCHIN Jérémie & Stéphanie
521 route d'Ensarla
31620 Villeneuve les Bouloc
Jeremieceschin@hotmail.fr
0631582967

A Villeneuve les Bouloc le 09/12/24

Monsieur le commissaire Enquêteur
Mairie de Villeneuve les Bouloc
2 route d'Ensarla
31620 Villeneuve les Bouloc

Objet : Demande de déclassement du fond de parcelle.

1-Presentation du site :

Notre terrain se situe au 521 route d'Ensarla, dans le centre bourg du village.

Il est raccordable à l'ensemble des réseaux.

Il est constitué des parcelles suivantes :

1449 d'une contenance cadastrée d'environ : 2338 m²

860 d'une contenance cadastrée d'environ : 291 m²

1454 d'une contenance cadastrée d'environ : 563 m²

1453 d'une contenance cadastrée d'environ : 315 m²

1457 d'une contenance cadastrée d'environ : 81 m²

Soit une contenance totale d'environ : 3 588 m²

Une partie est en Zone UB d'une contenance d'environ 2630 m² et le fond du terrain en zone A d'une contenance d'environ 960 m² ;

Notre terrain est à proximité immédiate de l'église du village et à environ 500 m de l'école de la mairie du village.

L'actuelle zone UB est identifiée en tant que « dent creuse » permettant la densification urbanistique du centre bourg, en cohérence avec les préconisations du PADD.

D'un point de vue pratique, le détachement aujourd'hui possible entrainerait une proximité délétère pour notre actuelle maison.

Nous nous engageons si cette demande est acceptée à ne détacher qu'un seul lot.

4. Argumentaire :

Sur la partie Agricole :

Le terrain en zone A n'est pas utilisé à des fins agricoles, et il n'a pas de potentiel pour une exploitation agricole future.

Il n'est pas répertorié en zone ENAF.

Il est totalement intégré à une propriété privée, sans usage ni accessibilité publique.

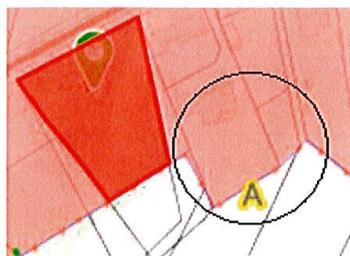
Seul un réseau d'adduction d'eau et un chemin de graviers sont présents.

Sa requalification n'entraîne aucune perte pour les objectifs de préservation des terres agricoles.

Sur la cohérence urbanistique :

La parcelle est attenante à une zone UB, déjà constructible, où se trouve notre maison.

Les 2 parcelles voisines sur la droite ont bénéficié d'un déclassement.



Le terrain est en continuité directe avec les réseaux publics (assainissement, électricité, voirie).

5. Conclusion et demande explicite :

Nous sollicitons donc le déclassement de la zone A au fond de la parcelle en zone UB sur environ 960 m²,

Actuellement nous avons la possibilité de détacher une parcelle en zone UB, mais la construction rendue possible impacterait de manière significative le vis-à-vis avec notre actuelle maison.

Notre volonté ne s'attache pas au fait de gagner de la surface constructible, mais à pouvoir construire au fond du terrain et non devant notre maison.

Nous nous engageons si cette demande est acceptée à ne détacher qu'un seul lot.

Two handwritten signatures in black ink, one on the left and one on the right.

Rapport d'enquête-annexes A

A4 arrêté d'ouverture d'enquête

ARRÊTÉS



ARRÊTÉ N° 70/2024

Objet : ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE 2^e MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU).

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et R.153-8 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, et R.123-9 ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 5 octobre 2023 ayant prescrit la 2^e modification du PLU ;

Vu la décision N°E24000147/31 en date du 2 octobre 2024 de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse désignant M. Jean-Luc CHABARDES en qualité de commissaire enquêteur et Mme Claudette GROLLEAU en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

Le Maire de Villeneuve-lès-Bouloc

ARRETE

Article 1^{er}. Il sera procédé à une enquête publique sur la 2^e modification du PLU de Villeneuve-lès-Bouloc.

Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants :

- Faciliter la réalisation de projets en ajustant certains points du règlement écrit ;
- Rectifier deux erreurs matérielles ;
- Permettre le changement de destination pour des bâtiments en zone agricole ;
- Permettre l'agrandissement de la maison médicale.

Article 2. La durée prévue de l'enquête publique est de 18 jours, du 26/11/2024 à 9h00 au 13/12/2024 à 17h00.

Article 3. Un avis sera publié par voie d'affiches, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, en mairie et sur les panneaux d'affichage dédiés se trouvant sur la commune de Villeneuve-lès-Bouloc (Mairie, Ecole, Salle polyvalente, chemin Saint Pierre, chemin des Flamans, chemin de Galitran, chemin de Grisou et impasse du 8 Mai 1945). Un avis sera également publié dans deux journaux d'annonces légales quinze jours avant le début de l'enquête publique et durant les 8 premiers jours de l'enquête publique.

Article 4. M. Jean-Luc CHABARDES et Mme Claudette GROLLEAU ont été désignés en qualité de commissaire enquêteur et de commissaire enquêteur suppléant par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.

Article 5. Le dossier d'enquête comprenant le projet de 2^e modification du PLU et les pièces qui l'accompagnent, notamment le dossier comprenant les informations environnementales et la décision de dispense d'évaluation environnementale prise

Rapport d'enquête-annexes A

après un examen au cas par cas par l'autorité environnementale, ainsi que les avis des personnes publiques associées et consultées, seront disponibles :

- sur le site Internet suivant <http://www.villeneuvelesbouloc.fr/>;
- en format papier à la mairie de VILLENEUVE-LES-BOULOC aux jours et heures habituels d'ouverture, les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le mercredi de 8h30 à 12h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête sera également mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique à la mairie de VILLENEUVE-LES-BOULOC aux jours et heures habituels d'ouverture, le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le mercredi de 8h30 à 12h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Article 6. Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le Commissaire enquêteur – Mairie de VILLENEUVE-LES-BOULOC – 2 route d'Ensarla, 31620 VILLENEUVE-LES-BOULOC ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@villeneuvelesbouloc.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site Internet suivant : <http://www.villeneuvelesbouloc.fr/>.

Article 7. Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de VILLENEUVE-LES-BOULOC aux jours et heures suivants :

- le 26/11/2024 de 9h00 à 12h00,
- le 05/12/2024 de 14h00 à 17h30,
- le 13/12/2024 de 14h00 à 17h00

Article 8. Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Article 9. A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la commune de VILLENEUVE-LES-BOULOC le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Article 10. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- sur le site Internet suivant <http://www.villeneuvelesbouloc.fr/>
- sur support papier, à la mairie. Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur.

Article 11. A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibérera pour approuver la 2^e modification du PLU.

Article 12. Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de Monsieur André GALLINARO, Maire ou Madame Sylvie SAVY, élue en charge de l'urbanisme aux coordonnées suivantes : Mairie, 2 route d'Ensarla, 31620 VILLENEUVE-LES-BOULOC.

Fait à Villeneuve-lès-Bouloc,
Le 05/11/2024
Le Maire, André GALLINARO



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE-LES-BOULOC

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET : Deuxième modification
du PLU :

- Ajustement des points du PLU
- Rectification d'erreurs matérielles
- Changement de destination de bâtiments en zone F
- Permettre l'agrandissement de la maison médicale

Modèle 542130 - 12/09



fabrigue
87500 Saint-Yrieix

Nos imprimés sont produits par Fabrigue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT*

A5 extrait du registre papier

Rapport d'enquête-annexes A

2

26/11/2024

M. GIACOMINI Pierre a présenté un dossier de demande de certificat d'urbanisme sur la parcelle n° 525 route de Gargas; cette demande date de plus de 10 ans et a été traitée la dernière fois le 2/11/2020. La réponse a été négative.

Cette demande a fait l'objet de la riposte suivant la modification en cours d'enquête du PLU ne peut l'intégrer; seule une révision ultérieure pourrait permettre de la prendre en compte.

5/12/2024

P. Jac

Madame et M. ROYERE (Chantal et Jean - Claude) m'ont demandé mon avis sur les possibilités de changement de destination de bâtiments agricoles dont une partie jouxtait ~~une~~ habitations en zone A - lieu dit Nieuse - Parcelle 22 route Lermains.

~~Est~~ Ces possibilités ne sont pas incluses dans la modification n°2 du PLU objet de la procédure en cours.

Cependant, le commissaire enquêteur a évoqué quelques possibilités d'urbanisme qui devraient dans tous les cas faire l'objet d'un dialogue avec les services de la mairie.




Rapport d'enquête-annexes A

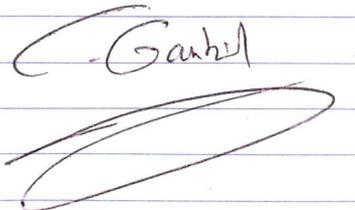
3

Mme GAUBIL Christine 542 chemin du 8 mai 1945
parcelles B 518 (+ B 529)

Mme GAUBIL a émis les points suivants.

Dans le cadre du 3.7.1 des changements de destination de la parcelle B 288 r° Nièvre :

- + elle est surprise par le changement de destination et en hangar agricole compte tenu du milieu qui fait valoir cette décision dans un contexte d'existence de bâtiments similaires sur la commune.
 - + la maison d'habitation, mitoyenne de la parcelle B 288, sera en vis à vis supplantée par le hangar transformé après changement de destination. (Ce hangar 2 m de dénivelé)
 - + cette modification ne génère en minimum d'augmentation de la circulation automobile sur une chemin sans issue et fréquenté par de nombreux promeneurs.
 - + le bâtiment ne présente aucun intérêt architectural ou agricole ; dans ce contexte, l'impact sur le paysage mentionné à la notice applicable ne pourra se justifier qu'au vu du projet définitif de modification du bâtiment.
 - + l'éclairage autonome existant (micro-station) ~~se base~~ utilise le foin qui longe le chemin ; ce foin mérite d'être censuré au moins une fois par an par les riverains et soutenu par Mme GAUBIL.
- La création d'une destination non-agricole au hangar ne permet qu'à accentuer le phénomène.

Gaubil


Rapport d'enquête-annexes A

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
 Reçu en préfecture le 07/04/2025
 Publié le 07/04/2025
 ID : 031-213105877-20250401-250401D10-DE

Commune de Villeneuve les Bouloc
 Berger Levrault

16

Le délai d'enquête étant expiré

Je soussigné Jean-Luc CHABARDÈS, déclare clos le présent registre.

A Villeneuve les Bouloc, le 13/02/2024

Pages 2 et 3 utilisées

Signature



LISTE DES PIÈCES ANNEXÉES AU REGISTRE

Pas de pièces annexées.

JLC